

À utiliser pour vous aider à communiquer dans vos bulletins communaux, journaux municipaux et autres parutions...

La Commune de Cré sur Loir favorise la réduction des déchets grâce au réemploi des cartouches !

Soucieuse de l'environnement, la commune a trouvé une solution durable et gratuite pour vous débarrasser de vos cartouches d'impression vides de façon responsable.

Vous pouvez déposer vos cartouches jet d'encre et laser usagées la mairie dans le collecteur dédié à cet effet. Cette collecte vise la réduction des déchets en favorisant le réemploi de cartouches pouvant avoir une deuxième vie !

CHAQUE CARTOUCHE COMPTE !

Chaque année, plus de 80 millions de cartouches d'impression sont consommées en France. De ce nombre, environ 15% seulement sont collectées afin d'être traitées par la filière adéquate. La majorité part malheureusement avec les ordures ménagères, alors que la réutilisation des cartouches génère une émission de CO2 inférieure (-45% à -60%) à la production de cartouches neuves.

En 2011, LVL a trié près de 3 millions de cartouches vides, dont près de la moitié ont pu être réutilisées !

Sur le principe, comment ça marche ?

La société LVL s'occupe de la collecte et du tri de ces déchets en priorisant la réutilisation, conformément à la hiérarchisation en matière de traitement des déchets prévue au Code de l'environnement. LVL trie les cartouches et les prépare au réemploi, pour ensuite les fournir aux industriels spécialisés qui pourront les remettre sur le marché sous forme de cartouches génériques à un prix réduit pour le consommateur.

Pour toute cartouche ne pouvant prétendre à être réutilisée, LVL s'engage à favoriser le traitement le plus adéquat, toujours dans le respect de la hiérarchisation citée plus haut. Les cartouches laser non-réutilisables sont démantelées pour la réutilisation des composants ou le recyclage matière. Les cartouches jet d'encre non-réutilisables sont valorisées énergétiquement.

LVL a récemment signé un accord-cadre avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement visant à garantir une gestion efficace et performante des déchets de cartouches d'impression.

Pour plus de renseignements sur le réemploi des cartouches vides : www.lvl.fr

Les entreprises peuvent également contacter la société LVL pour la mise en place d'une collecte en direct au sein de leurs structures : 02 51 70 92 31